

N° 4

République Française

L'an mil huit cent quatre vingt quatorze et le quatorze Février, à quatre heures du soir. Par devant nous Gleysses Joseph Ambroise, maire officier de l'état civil de la commune

Mariage

M. Sers Henri Jean Baptiste Gustave Louis et
M^{lle} Bessière Marie Joséphine Germaine Félicie Bernadine
4 Février 1894

L'Avant, canton de Lanta, arrondissement de Villefranche, Haute Garonne. Ont comparu à l'hôtel de la mairie de cette commune, Monsieur Henri Jean Baptiste Gustave Louis Sers âgé de trente un ans révolus, né dans la commune de Cug

ainsi qu'il résulte de l'acte en forme que nous a remis.

approuvé le renvoi
G. Bessière

en forme qu'il nous a remis, propriétaire, domicilié à Castres, fils majeur et légitime de Monsieur Félix Hypolite Sers, d'Ambres, décédé à Cug canton de Vielmur (Carn) le vingt trois août mil huit cent quatre vingt sept, ainsi qu'il résulte de l'acte de décès en forme qu'il nous a remis, en son vivant propriétaire et de Madame Julie Marie Bessière dit Bessière, mariés, vivants, âgés de cinquante trois ans, sans profession, demeurant à Lodom (Carn), procédant en la présence et du consentement de sa mère.

Et Mademoiselle Marie Joséphine Germaine Félicie Bernadine Bessière dit Bessière, âgée de vingt quatre ans révolus, née à Avain, le douze juillet mil huit cent soixante neuf, sans profession, fille majeure et légitime de Monsieur Léon Joseph Bessière dit Bessière, âgé de cinquante six ans et de Madame Rose Bartholomé Gauthier, âgée de cinquante six ans, mariés, tous les trois propriétaires, procédant en présence et du consentement de ses père et mère avec lesquels elle habite et est domiciliée au château des Castillous, commune d'Avain.

Rose Bessière
Julie Sers
Dominique

Dominique

Lesquels, après avoir déclaré, sur notre interprétation qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant M^r Vignoles, avocat, notaire à Lantec, Carn le dix huit janvier mil huit cent quatre vingt quatorze, ainsi qu'il résulte par le certificat du notaire produit à cet égard, ci annexé, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites en cette commune les dimanches vingt un et vingt huit janvier mois dernier de la présente année, à dix heures du matin, sans qu'il soit intervenu aucune opposition, que pareilles publications de mariage ont été faites à Castres, lieu de domicile du futur époux, les dimanches, vingt un et vingt huit janvier dernier de l'année courante à l'heure de midi,



et sans qu'il soit survenu aucune opposition audit mariage, ainsi qu'il est constaté par le certificat de l'acte par M^r le Maire de la ville de Castres, en date du trente un janvier mois dernier, qui nous a été remis, ci annexé.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, ainsi que du chapitre six du Code Civil, titre cinq du mariage, faisant droit à la requisition des comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux. D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé, au nom de la loi que: Monsieur Henri Jean Baptiste Gustave Louis Sers et Mademoiselle Marie Joséphine Germaine Félicie Bernadine Bessière dit Bessière sont unis par le mariage.

Don acte a été fait et passé et lu publiquement dans la salle de la maison commune, les portes ouvertes, en présence des père et mère des époux et du sieur Issart Amphile, âgé de soixante ans, forgeron; du sieur Issart, Jean Marie Félix, âgé de trente six ans, aussi forgeron; du sieur Bontemps Jean, âgé de trente six ans, cultivateur, tous les trois domiciliés à Avain, et du sieur Albigez Jean, âgé de soixante deux ans, propriétaire cultivateur domicilié à Cavébl, canton de Lanta, Haute Garonne, lesquels ont déclaré n'être parents ni alliés des futurs époux, témoins majeurs qui ont signé, ainsi que les époux et leurs père et mère, avec nous le présent acte, après lecture faite.

Sers
Bernard
Le Maire
Gleysses
Rose Bessière
Julie Sers
Dominique
Albigez fils ainé
Issart

N° 5

République Française

L'an mil huit cent quatre vingt quatorze et le quatorze février, à dix heures du matin. Par devant nous Gleysses Joseph Ambroise, maire, officier de l'état civil de la commune d'Avain, canton de Lanta, arrondissement de Villefranche, Haute Garonne.

Décès
Cabaniel madeline
13 Février 1894